

LE TEMPS

retraites Jeudi 3 février 2011

L'assainissement de la caisse de pension genevoise CIA est retardé

Par Philippe Gumy

L'institution de prévoyance souhaite ramener le taux de couverture au-dessus de la barre des 60%. Les assurés résistent tandis que le Grand Conseil embrouille le dossier

Le rééquilibrage financier de la principale caisse de pension publique de Genève, la CIA, prend du retard. L'Etat et les quelque 27 000 fonctionnaires actifs affiliés à cette institution auraient dû commencer à cotiser davantage dès janvier 2011 (+1% par an pendant trois ans). Tout comme les 14 500 retraités auraient dû subir une amputation de l'indexation de leurs rentes, le premier pour-cent de renchérissement n'étant plus octroyé.

Après moult tribulations, dont un référendum combattant ce train de mesures lancé – et gagné – l'automne dernier par le Syndicat des services publics (SSP/VPOD), le projet s'est ensablé en bordure de piste.

Le problème des tables de mortalité

Le directeur général de l'institution, Claude-Victor Comte, ne cache pas une certaine déception. «Nous avons réagi très vite, en juin 2009, raconte-t-il. Dès que nous avons constaté que les très mauvais résultats boursiers faisaient plonger le taux de couverture de la caisse au-dessous de la barre des 60%, alors que ce ratio était encore de 72,2% fin 2008, nous avons décidé d'intervenir.»

Du point de vue des responsables de la caisse, une remise à flot s'avérait d'autant plus nécessaire qu'une étude actuarielle venait de montrer que ses rentiers vivent plus longtemps que la moyenne helvétique, du moins celle ressortant des tables de mortalité dites «VZ2000». «C'est une bonne nouvelle pour nos affiliés, mais la facture s'est élevée à 420 millions de francs de provisions supplémentaires», note Claude-Victor Comte, dont la caisse dispose d'une fortune de 5,9 milliards de francs (chiffres à la fin 2009). Dernier argument invoqué, la CIA doit se mettre à niveau pour fusionner avec la Caisse de prévoyance des hôpitaux (CEH), aujourd'hui dotée d'un degré de couverture plus élevé que celui de la CIA.

Quid aujourd'hui? Du côté du SSP, on appelle toujours à un abandon des mesures proposées, «car nous considérons que la voix des assurés constitue l'organe suprême de la caisse», explique Fabrice Scheffre, secrétaire syndical. «Nous tenons ce vote pour consultatif», rétorque Claude-Victor Comte en ajoutant que les mesures proposées sont indispensables. C'est pourquoi le comité de la caisse a maintenu son projet, que le SSP n'a – pour l'instant du moins – pas attaqué légalement.

La direction garde confiance

Tout serait donc relativement simple si le Grand Conseil – appelé lui aussi à se prononcer sur le rééquilibrage financier – n'avait pas mis du sable dans les rouages. Appelée à se prononcer sur les mesures proposées, la Commission des finances du parlement cantonal a en effet voté en décembre dernier un amendement qui fait passer la part assumée par l'Etat dans le redressement (les 3% supplémentaires sur trois ans) de deux tiers à 50%. Ladite commission renvoyait du même coup le

dossier modifié à l'assemblée des délégués de la CIA, appelée à se prononcer. On en saura plus lors de sa prochaine assemblée extraordinaire, le 9 février prochain, mais il est des plus vraisemblables que cette modification de la répartition de la cotisation soit rejetée tout comme l'a déjà fait le comité.

La suite? Claude-Victor Comte est d'avis que les chances de faire finalement adopter le projet initial par le parlement demeurent entières. Le rééquilibrage pourrait ensuite aller son bonhomme de chemin, avec une douzaine de mois de retard sur le calendrier initialement prévu. Il faudra néanmoins composer avec un SSP qui ne s'avoue pas vaincu, puisqu'il étudie actuellement «des mesures d'assainissement alternatives», explique Fabrice Scheffre.

Pour le directeur de la caisse, une chose est pourtant sûre: «On ne peut plus compter uniquement sur la performance des marchés pour renforcer notre capitalisation.» D'autant que la CIA devra s'atteler à longue échéance à porter son taux de couverture à un minimum de 80%, comme toutes les caisses de pension publiques de Suisse. Elle dispose certes de quatre décennies pour le faire, mais ce n'est pas un rendement de l'ordre de 2%, comme celui dégagé en 2010, qui le lui permettra.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA